

ALLEE

150 BOULEVARD DEODAT DE SEVERAC
31300 TOULOUSE
SIRET 401 018 932 00020
NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ALLEE

150 BOULEVARD DEODAT DE SEVERAC
31300 TOULOUSE
SIRET 401 018 932 00020
NAF 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association ALLEE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 20 mars 2026.



SARL de Commissaires aux comptes
CECOTTI Thierry et Associés

*

Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

SARL CECOTTI THIERRY
Commissaires
aux
Comptes

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	682 905	192 045	490 860	527 255	36 395	6.90
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	21 665	19 528	2 137	2 357	220	9.33
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	100		100	100		
	Total I	704 670	211 572	493 098	529 712	36 615	6.91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	275		275	20 106	19 831	98.63
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	84 413		84 413	71 675	12 738	17.77
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	306 649		306 649	276 970	29 679	10.72
	Charges constatées d'avance (2)	5 214		5 214	38	5 176	NS
	Total II	396 551		396 551	368 788	27 763	7.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 101 221	211 572	889 648	898 501	8 852	0.99

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	204 987	204 987		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	283 687	256 571	27 116	10.57
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	17 842	27 116	9 274	34.20
	Situation nette (sous total)	506 517	488 674	17 842	3.65
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	72 000	76 500	4 500	5.88
	Provisions réglementées				
	Total I	578 517	565 174	13 342	2.36
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	17 314	17 314		
	Provisions pour charges				
	Total III	17 314	17 314		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	222 828	255 180	32 352	12.68
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	56 089	44 358	11 730	26.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 103	13 053	3 950	30.26
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	5 798	3 420	2 378	69.53
	Total IV	293 818	316 012	22 195	7.02
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	889 648	898 501	8 852	0.99

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 841		2 078		237	11.41
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	26 919		45 484		18 565	40.82
Parrainages	7 947		6 986		961	13.76
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	629 678		597 667		32 011	5.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	241		439		198	45.12
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 187		2 221		34	1.53
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	321		34		287	831.51
Total I	669 134		654 910		14 224	2.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	3 138		3 164		26	0.83
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	101 369		60 852		40 517	66.58
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	11 085		9 583		1 502	15.67
Salaires et traitements	403 323		402 371		952	0.24
Charges sociales	97 160		96 927		234	0.24
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 109		40 827		282	0.69
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	6 429		1 006		5 423	539.05
Total II	663 613		614 730		48 883	7.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 521		40 180		34 659	86.26

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 525		1 729	204	11.78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		1 525		1 729	204	11.78
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		2 528		2 774	247	8.89
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		2 528		2 774	247	8.89
2. Résultat financier (III-IV)		1 002		1 045	43	4.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		4 519		39 134	34 616	88.45
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				4 508	4 508	100.00
Sur opérations en capital		13 324		4 500	8 824	196.08
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		13 324		9 008	4 316	47.91
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				3 712	3 712	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				17 314	17 314	100.00
Total VI				21 026	21 026	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		13 324		12 018	25 342	210.86
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		683 983		665 647	18 336	2.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		666 141		638 531	27 610	4.32
5. EXCEDENT OU DEFICIT		17 842		27 116	9 274	34.20

ASSOCIATION ALLEE

Annexes Association

Annexe association

PREAMBULE

OBJET

Depuis 1993, l'ALLEE (Agissons en Laïcité pour des loisirs ludiques Educatifs Ensemble), au départ implanté au cœur du quartier toulousain Patte d'Oie, s'emploie à favoriser le vivre ensemble. Ainsi elle développe et met en œuvre des projets locaux.

A l'origine, l'association s'est créée à l'initiative de parents d'élèves et d'enseignants du groupe scolaire de l'école Patte d'Oie, maternelle et élémentaire.

En tout premier lieu autour du CLAE – Centre de Loisirs Associé à l'Ecole élémentaire Patte d'Oie, offrant ainsi aux parents le confort d'avoir une structure de qualité qui s'occupe des enfants en dehors du temps scolaire.

Et depuis, l'Allée s'est développée et gère en 2025, sur les quartiers de Saint Cyprien/Patte d'Oie, Les Arènes, Cartoucherie, Arènes Romaines, Saint Martin du Touch :

- Le Clae de l'école élémentaire Patte d'Oie,
- La Ludothèque des Arènes + une ludothèque à Cartoucherie,
- Un séjour vacances,
- De l'accompagnement à la scolarité (CLAS),
- 2 Espaces de Vie sociale,
- La Maison du Cristal (De l'animation Vie Sociale aux Arènes),
- Une préfiguration de Centre Social.

La mise en place et la gestion de ces différentes structures permettent de faire vivre les objectifs de l'Allée qui sont de favoriser le bien-être et l'accès aux loisirs, de prolonger l'action scolaire pour accompagner l'épanouissement intellectuel, physique et moral des enfants, d'assurer des modes de gardes péri et extra-scolaire de qualité, de créer et promouvoir le lien social, la richesse du vivre ensemble et la non-violence, de favoriser le respect de soi-même, des autres et de l'environnement.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pas de faits marquants à notre connaissance sur cet exercice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018- 06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des Fonds dédiés

Sont comptabilisés en fonds dédiés, la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Immobilisations	Durée d'amortissement
<i>BATIMENTS</i>	10 ans à 25 ans
<i>INSTALLATIONS GENERALES</i>	10 ans à 20 ans
<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	3 ans à 5 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

L'association ne comptabilise pas les passifs relatifs à ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison de départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel (PCG article 324-1).

Ceux-ci sont néanmoins évalués et mentionnés en engagements dans la présente annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	700 076	4 494		704 570
Immobilisations financières	100	0		100
TOTAL	700 176	4 494	0	704 670

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions	152 046	39 999		192 045
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 404	0		16 404
Installations générales, agencements divers	0			0
Matériel de transport	2 013	1 110		3 123
Matériel de bureau et informatique	0			0
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	170 463	41 109	0	211 572
TOTAL GENERAL (I+II)	170 463	41 109	0	211 572

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	255	255	
Autres créances	84 413	84 413	
Charges constatées d'avance	5 214	5 214	
TOTAL	89 882	89 882	0

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières Produits d'exploitation	0
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 427
TOTAL	1 427

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

La variation des fonds propres est présentée avant résultat de l'exercice.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds Associatifs	204 987				204 987
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves	256 571	27 116			283 687
Dont générosité du public					
Report à nouveau	0				0
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	27 116	-27 116	17 842		17 842
Dont générosité du public					
Situation nette	488 674	0	17 842	0	506 517
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	0	0	0	0	0
Dont générosité du public					

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées à l'exercice		
aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	0	0

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet.

les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

L'association n'a pas à ce jour comptabilisé de fonds dédiés.

Subventions d'investissement

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'origine	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	INVEST. LUDOTHEQUE	90 000	76 500	0	4 500	72 000
TOTAL		90 000	76 500	0	4 500	72 000

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	0	0		
Dettes fiscales et sociales	56 089	56 089		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 083	9 083		
Produits constatés d'avance	5 798	5 798		
TOTAL	70 970	70 970		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	0
Dettes fiscales et sociales	30 665
Autres dettes	9 083
TOTAL	39 749

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics

Nom de l'organisme	Motif du Financement	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF	CLAE	143 465	95 740	47 724		
CAF	Ludothèque	38 539	20 737	17 802		
CAF	EVS ARENNES Romaines	53 150	44 355	8 795		
CAF	EVS ZAC ST M d T	53 150	44 355	8 795		
CAF	CLAS	3 903	1 093	2 810		
CAF				0		
TOTAL		292 207	206 281	85 926	0	0

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Mairie Toulouse	CLAE	204 366	208 523	-4 157		
Mairie Toulouse	Ludothèque	78 675	78 675	0		
Mairie Toulouse	EVS ARENNES Romaines	5 000	5 000	0		
Mairie Toulouse	EVS ZAC ST M d T	5 000	5 000	0		
Mairie Toulouse	CLAS	5 760	4 032	1 728		
Préfecture	EVS ARENNES Romaines	4 000	4 000	0		
				0		
TOTAL		302 801	305 230	-2 429	0	0

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Opérations de mises à disposition gratuite de biens et contributions volontaires

L'association bénéficie des contributions volontaires suivantes de la part des communes concernant la mise à disposition de locaux, l'entretien, l'eau et l'énergie. Ces contributions ne sont pas valorisées..

Concours des bénévoles

Le concours des bénévoles a été estimé à 2 195 heures sur l'exercice. Il a été valorisé à 1,5 SMIC horaire soit 39 114,90 € de concours des bénévoles sur l'exercice 2024.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

A titre d'information, un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Revalorisation des salaires :
 - ✓ Employé : Profil 1%
- Turnover :
 - ✓ Employé : Turn-over moyen
- Probabilité de survie : Tables de mortalité INSEE 2024

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3.2 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2023 s'élève à **46 258,62** euros.

Rémunération des cadres dirigeants

Les cadres salariés ne sont pas considérés comme mandataires sociaux, et les mandataires sociaux sont bénévoles et non rémunérés.

Effectif moyen

Présent à la clôture de l'exercice

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	5	
CDI Intermittent	17	
CDD	2	
TOTAL	25	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 000 € TTC.